



**Agir ensemble
contre l'illettrisme**

Pour l'accès de tous à la lecture,
à l'écriture et aux compétences de base

Fil d'actualités janvier 2014

Edition du 10 janvier 2014

En 2014, la mobilisation continue !!

L'année « Agir contre l'illettrisme – grande cause nationale » s'achève, mais la mobilisation se poursuit bien évidemment avec les 67 membres du collectif et les partenaires engagés aux côtés de l'ANLCI, bien décidés à profiter de cet élan, de ce pas franchi, pour maintenir les efforts et coordonner l'action au bénéfice des personnes concernées.

Pour revivre les grandes étapes de cette dynamique, le bilan complet (en cours de diffusion auprès de nombreux partenaires institutionnels et associatifs) est à la disposition de tous sur le site www.anlci.gouv.fr (onglet en une « manifestations grande cause 2013 » ou au sein de la médiathèque).

Dès le début de l'année 2013, une volonté commune s'est exprimée pour que ce coup de projecteur indispensable soit accompagné d'un coup d'accélérateur sur tous les territoires, au plus près des personnes. C'est le sens qui a été donné aux Assises régionales de l'illettrisme qui ont réuni plus de 4.300 personnes de juin à septembre 2013 et aux Assises nationales et européennes qui ont réuni 894 personnes à Lyon, en novembre 2013.

Durant l'année 2013 et dans un contexte marqué par le volontarisme des acteurs, le ministre de l'éducation nationale et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ont saisi le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) « en vue de fixer des objectifs et des orientations stratégiques en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour les prochaines années qui soient partagés entre l'Etat (dans sa diversité interministérielle), les partenaires sociaux, les collectivités territoriales (en particulier les Régions) ».

Les propositions d'orientations stratégiques ont été remises par le CNFPTLV au ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social lors de la séance du 16 décembre 2013 (<http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Entreprise-emploi/Le-CNFPTLV-rend-ses-propositions-d-orientations-strategiques-pour-la-prevention-et-la-lutte-contre-l-illettrisme>) et au ministre de l'éducation nationale. La définition de ces orientations stratégiques constituent une étape très importante en même temps qu'une base très solide pour poursuivre la dynamique générée par l'attribution du label Grande cause nationale 2013 dans la mesure où, pour la première fois, les services de l'Etat, les Conseils régionaux, les partenaires sociaux et les chambres consulaires partagent une stratégie nationale concertée en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

La mobilisation va donc se poursuivre en 2014 après que nous ayons franchi ensemble une étape très importante dans l'information et l'action collective.

Au nom du collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme, grande cause 2013 », nous vous remercions pour toutes les initiatives que vous avez prises en 2013. Nous souhaitons aussi vous adresser nos vœux les plus sincères pour 2014 et notamment celui de poursuivre à vos côtés cette dynamique : les efforts collectifs engagés ces dernières années commencent à produire leurs effets et c'est grâce à l'implication de tous, pouvoirs publics nationaux et territoriaux, société civile, entreprises et partenaires sociaux que nous pourrions ensemble faire reculer encore plus l'illettrisme.

Poursuivre la dynamique engagée : réunion du collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme » le 20 mars prochain à Paris

Les 67 organisations membres du collectif, ainsi que les membres du comité consultatif de l'ANLCI se réuniront le 20 mars prochain à Paris afin de partager l'actualité de la lutte contre l'illettrisme et de définir ensemble des pistes de travail pour l'année, notamment dans le cadre de la journée de l'alphabétisation le 8 septembre prochain, qui pourrait être le point de départ d'une semaine de manifestations, de temps forts portés par le collectif et présenté aux médias, aux partenaires, au grand public à cette occasion.

Rappelons que l'organisation d'une opération spécifique en France à l'occasion de la journée mondiale de l'alphabétisation faisait partie des préconisations émises par le CNFPTLV dans son rapport (voir actu ci-dessus).

Informations : virginie.lamontagne@anlci.fr – 04 37 37 18 72 et www.anlci.gouv.fr

16 janvier 2014 : renouvellement de convention avec la Ligue de l'Enseignement



A l'occasion du Conseil d'Administration de la Ligue à Paris le 16 janvier prochain, la convention de partenariat engagée avec l'ANLCI sera renouvelée. Des objectifs réaffirmés visant à développer les partenariats liés au développement des Actions Educatives Familiales, les actions culturelles, en prenant appui sur les partenariats locaux, par exemple en

Bretagne. Informations : eric.nedelec@anlci.fr – 04 37 37 16 80

Une charte de la réussite éducative signée le 21 janvier prochain

Le 21 janvier prochain aura lieu au Ministère de la Réussite Educative la signature du cadre national de principes et d'actions pour prévenir l'illettrisme. Ce texte se veut être un cadre de référence pour la mise en place et la tenue d'actions en matière de prévention de l'illettrisme.



Différents signataires du monde associatif qui sont tous membres du comité consultatif de l'ANLCI s'engageront aux côtés du Ministère de l'Education Nationale à mettre en œuvre des actions en référence

aux grands principes énoncés dans ce texte de cadrage qui aura aussi pour vocation à structurer une offre de service dans tous les territoires. Des fondations seront aussi signataires de ce cadre et participeront ainsi par leur soutien à la mise en place d'actions.

Les signataires : ATD Quart Monde, Ligue de l'enseignement, AFEV, FNEPE, les Francas, les Pep, Apfée, les Céméas, Lire et Faire lire, Quand les livres relient, ANDEV, UNAF, les fondations SNCF, Casino, Areva et Crédit Mutuel et l'association Pierre Bellon.

L'ANLCI souhaite à travers cette signature pouvoir inscrire la prévention de l'illettrisme comme une priorité dans les actions en région et comme fédératrice des différents réseaux associatifs.

Informations : Eric Nédélec, coordonnateur de l'ANLCI – eric.nedelec@anlci.fr

En région : grande cause nationale déclinée à Arras



Repris dans les colonnes de la Gazette du nord Pas de Calais, la parution d'un « guide de lutte contre l'illettrisme », conçu par la Ville d'Arras et de nombreux acteurs, pour la plupart membres du collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme » (Agir ABCD, AFP2I, Croix Rouge française, Secours catholique...) à destination des professionnels : 14 fiches thématiques permettant de comprendre les différents dispositifs, les solutions existantes, les acteurs engagés, etc. Rappelons que le 8 novembre dernier, un protocole de partenariat pour un plan territorial de lutte contre l'illettrisme en communauté urbaine d'Arras a été signé.

http://www.arras.fr/fileadmin/user_upload/pdf/Presse2013/cp_guide_contre_illettrisme_8.11_2_.pdf
Renseignements : Maurice Monoki, AFP2I - maurice.monoky@afp2i.fr et Cécile Parent-Nutte, chargée de mission ANLCI au SGAR : cecile.parent-nutte@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

14 février 2014 : Journée « agir contre l'illettrisme » pour la fédération nationale de la Mutualité française



La FNMF organise le 14 février prochain à Paris une journée nationale mutualiste « Agir ensemble contre l'illettrisme ». Cette journée - ouverte conjointement par le Président de la FNMF, Etienne Caniard et le Directeur de l'ANLCI Hervé Fernandez - abordera les questions d'illettrisme dans deux tables rondes : « Changer le regard sur les personnes confrontées à l'illettrisme : de la prise de conscience à l'entrée en action » et « Réaffirmer que l'on peut réapprendre tout au long de la vie : Quelles actions, quels outils pour l'entreprise mutualiste ? » illustrées par de nombreux exemples. Cette journée sera aussi l'occasion de faire le bilan de l'année de Grande cause nationale 2013 soutenue par la FNMF.

Informations : armelle.delample@anlci.fr – 04 37 37 18 68

Appel à projets de la Fondation SNCF : 353 associations en lice !

FONDATION 

Prévenir l'illettrisme en donnant le goût des mots, c'est l'objet de l'appel à projets « Entre les lignes » mené par la Fondation SNCF en partenariat avec l'ANLCI. La dernière édition s'est clôturée fin 2013 et ce sont 353 dossiers de candidature qui vont bientôt être étudiés par 22 jurys régionaux composés d'experts (chargé(e)s de mission régionaux de l'ANLCI, correspondants académiques illettrisme, acteurs des services de l'Etat, des collectivités locales...).

Pour la catégorie « Petite enfance » (jusqu'à 6 ans), les jurés veilleront à ce que les projets lauréats favorisent le développement de l'oralité, la familiarisation avec les livres, les échanges avec les adultes afin d'installer autour des tout-petits des conditions d'épanouissement et d'apprentissage favorables. Pour « Les années collège » (11/15 ans), les projets doivent, à travers diverses activités, donner aux enfants des occasions de réussir, de vivre des situations qui faciliteront l'ancrage des apprentissages en leur donnant du sens.

En 5 ans, la Fondation SNCF a soutenu plus de 600 projets. Avec cet appel à projets, une dynamique autour de l'écrit est entretenue sur tout le territoire en faveur des jeunes et en impliquant une grande diversité d'acteurs associatifs. Rendez-vous pour les résultats 2014 à la fin du mois de mars !

Lauréats 2013 : fondation-sncf.org

Les chemins de l'emploi : une semaine de sujets radiophoniques proposés en Limousin dans le cadre de la grande cause nationale, en décembre 2013

En lien avec Prisme Limousin et pour la deuxième édition, une série de reportages courts, avec l'appui de la chargée de mission régionale ANLCI, Catherine Tabaraud, a été réalisée pour donner sur l'illettrisme « quelques précisions », et proposer ensuite des entrées thématiques donnant accès à des sons courts, pouvant être utilisés pour s'informer, en formation, ... : « un frein à l'autonomie et à l'insertion professionnelle », « une situation réversible », « quelles solutions », à faire partager !

Ecouter les reportages :

<http://leschemins-emploi.info/blog/2013semaine50/index.html>

Informations : Catherine Tabaraud – 05 50 10 99 09 – catherine.tabaraud@prisme-limousin.fr



Du côté des médias

Jeudi 26 décembre 2013 : émission spéciale « La Grande Librairie » organisée au profit de la lutte contre l'illettrisme



Emission spéciale aux Folies Bergère dédiée à la mobilisation contre l'illettrisme, grande cause nationale 2013, en présence de nombreuses personnalités, auteurs, comédiens...et présentée par François Busnel.

Alexandre Astier, Guy Bedos, Antoine Duléry, Eric Elmosnino, Chris Esquerre, Michèle Laroque, Baptiste Lecaplain, Michel Leeb, Fred

Testot ont ainsi été invités à lire un texte, à intervenir tout au long de cette soirée, dont les bénéfices ont été reversés à l'association Lecture Jeunesse.

Cette émission est toujours accessible en podcast sur le site de l'émission ou à partir du lien suivant : http://www.france5.fr/emissions/la-grande-librairie/diffusions/26-12-2013_160694

Mercredi 8 janvier 2014 : JT de France Inter



Au cours du journal télévisé de 18h, un sujet a été proposé sur l'impact des grandes causes nationales, jugé efficace pour permettre aux thèmes de société choisis de franchir un cap en matière d'information, voire de mobilisation.

Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI, a pu dire quelques mots de la mobilisation « Agir contre l'illettrisme 2013 ».

Pour réécouter cette émission : <http://www.franceinter.fr/emission-le-journal-de-18h-inter-soir-18h-294>

Vendredi 10 janvier 2014 : 100% MAG sur M6



A 18h45, le magazine proposera cette semaine un sujet dédié à la lutte contre l'illettrisme en écho à la cause nationale 2013, avec reportages, portraits de jeunes confrontés à l'illettrisme,... L'émission est présentée par Faustine Bollaert.

http://www.m6.fr/emission-100_mag/

Depuis le 18 décembre sur le site, et le 10 janvier 2014 sur L'Adresse Le Mag : Musée de la Poste

Interview d'Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI sur le thème : prévention et lutte contre l'illettrisme, « Les institutions culturelles jouent un rôle essentiel ». Voir l'article :

<http://ladresseip.wordpress.com/2013/12/18/les-institutions-culturelles-jouent-un-role-essentiel/>

Rappelons que le musée de La Poste, partenaire de l'ANLCI, est engagé aux côtés des associations franciliennes de prévention et de lutte contre l'illettrisme et propose un accompagnement pour le montage de projets spécifiques.

En savoir plus : Noémie Boudet, Référente Champ social - Musée de La Poste - 34 bd de Vaugirard, Paris 15 - 01 42 79 23 05/ 06 23 89 81 61 - noemie.boudet@laposte.net

Décembre 2013 : deux nouvelles récompenses obtenues sur des compétitions internationales pour la campagne officielle du collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme – grande cause nationale 2013 ».

Après avoir obtenu en milieu d'année deux distinctions importantes, à savoir le prix de la meilleure campagne intérêt général /grandes causes, au Grand Prix Stratégies 2013 de la publicité et des stratégies média, ainsi que le Lion d'Or de la meilleure campagne dans la catégorie presse au festival international de la publicité à Cannes, la campagne portée par le collectif Agir ensemble contre l'illettrisme a obtenu deux nouveaux prix en décembre 2013 :



Un prix Gold pour les Eurobest Awards dans la catégorie campagne d'intérêt public

<http://www.eurobest.com/winners/2013/print/index.cfm?award=2>

Un prix Silver pour les Epica Awards dans la catégorie campagne d'intérêt public

<http://results.epica-awards.com/10-00529-OUT.html>

Toute l'équipe de l'ANLCI vous présente ses meilleurs vœux



Illustration : Colonel Moutarde, pour le titre "L'histoire du Lion qui ne savait pas compter", éditions Glénat 2013, partenaire de la mobilisation "Agir ensemble contre l'illettrisme, grande cause nationale 2013"



Cette action
est cofinancée par
l'Union Européenne

L'Europe s'engage
en France

Retrouvez toute notre actualité sur

www.anlci.gouv.fr

Si vous souhaitez vous abonner ou désabonner à cette lettre, merci d'envoyer une demande par courriel à virginie.lamontagne@anlci.fr